Réf. Farde e-Assemblées : 2590568

N° OJ : **52**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : 20/24 - TV/2022/186/EP.- Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, de petits travaux d'infrastructure visant la sécurisation d'abords d'écoles et de voiries communales.- Avenant modificatif n° 1.

Le Conseil communal,

Considérant qu'un subside de la part de la Région de Bruxelles-Capitale a été octroyé en octobre 2022 pour l'exécution de petits travaux d'infrastructure visant la sécurisation d'abords d'écoles et de voirie communales, dont l'extrait Conseil est annexé au présent arrêté ;

Considérant que pour des raison de planification, tout les projets prévus ne pourrons pas être réalisés d'ici la fin de la période de couverture initiale de la convention (31/07/2024), il y a lieu de faire valider un avenant modificatif, prolongeant le subside jusqu'au 31/07/2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : L'avenant modificatif n° 1 à la convention n° TV/2022/186/EP du 03/10/2022 entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale, ayant pour objet la prolongation de couverture du subside jusqu'au 31/07/2025, est adopté.

Annexes :

Extrait Conseil 03-10-22 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Avenant modificatif 1 - FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)